



LES DIFFÉRENTS BACS À VOTRE DISPOSITION

TRI, EMBALLAGES RECYCLABLES (bac jaune)

- ▷ bouteilles, bidons et flacons en plastique vides,
- ▷ briques alimentaires (ex : lait),
- ▷ cartons, papiers, journaux, prospectus propres,
- ▷ boîtes métalliques, aluminium,
- ▷ films, sachets plastiques,
- ▷ pots et barquettes en plastique, yaourts,
- ▷ emballages en polystyrène,
- ▷ capsules de café, bouchons.



TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !



VERRE (petit bac vert)

- ▷ bouteilles,
- ▷ pots,
- ▷ bocaux,
- ▷ flacons



✗ Vaisselle cassée, porcelaine, carrelage, faïence, vitres brisées, ampoules cassées.

BIODÉCHETS (petit bac marron)

- ▷ restes de table et épluchures,
- ▷ petits végétaux (bouquets de fleurs),
- ▷ papiers et cartons souillés,
- ▷ mouchoirs en papier, essuie-tout

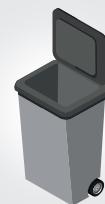
✗ Médicaments et masques, verre, coquillages et crustacés, emballages, sacs et films plastiques, métaux, huiles de friture.

DÉCHETS MÉNAGERS NON RECYCLABLES (bac noir)

- ▷ masques chirurgicaux,
- ▷ vaisselle cassée,
- ▷ couches bébé,
- ▷ tous les autres déchets qui n'ont pas pu être triés ou apportés en déchèterie.



✗ Déchets pharmaceutiques, piles et batteries, déchets électroniques, déchets recyclables.



DÉCHETS VERTS (bac marron)

- ▷ tonte de pelouse,
- ▷ branches d'arbres et d'arbustes,
- ▷ coupes de haies,
- ▷ déchets de jardin.

✗ Couches, troncs d'arbres, souches.

LA COLLECTE EST FACULTATIVE, POUR BÉNÉFICIER DE CE SERVICE, CONTACTEZ LA CCRA AU 03 21 00 83 83



PENSEZ AUSSI :

 Aux déchèteries pour les déchets verts, les encombrants, les piles, les bidons d'huiles, les pots de peinture, les cartouches d'encre, les ampoules, les téléphones portables et les imprimantes cassés, l'électroménager, les meubles, les gravats, les déchets ménagers spéciaux...



Aux bornes de relais pour les vêtements, les chaussures...



Aux pharmacies pour les médicaments entamés, périmés...

+ D'INFO

POUR TOUTE RÉPARATION, CHANGEMENT OU DEMANDE DE BAC : CONTACTEZ-NOUS, LE SERVICE EST GRATUIT !

03 21 00 83 83

dechetsmenagers@ccra.fr

www.ccra.fr (formulaires en ligne)



LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE



Dans notre intercommunalité, nous retrouvons encore trop souvent des restes de repas jetés dans le bac de déchets ménagers non recyclables (bac noir). Épluchures, pain rassis, fruits abîmés... ces déchets alimentaires peuvent pourtant être valorisés.

Ce gaspillage a un impact : sur l'environnement, sur le coût du traitement, sur le poids de nos poubelles. Jeter ces aliments, c'est gaspiller les ressources mobilisées pour les produire.

Des solutions simples existent.

UN BAC DE BIODÉCHETS est à votre disposition. Il est collecté chaque semaine, en même temps que vos autres bacs. Il est spécialement destiné aux restes de repas et déchets organiques.

LE COMPOSTAGE est aussi accessible à tous. Il permet de transformer ces déchets en engrais naturel, utile pour le potager et les espaces verts. Ensemble, réduisons le gaspillage et valorisons nos déchets.

Guide du compostage





AMÉLIORER LA QUALITÉ DU TRI

Afin d'améliorer la qualité du tri, les équipes de collecte contrôlent systématiquement le contenu des bacs. Depuis octobre dernier, en cas d'anomalie (erreur de tri, déchets interdits, bac cassé...), un document d'information en forme de cintre est accroché à la poignée de votre bac. Ce cintre vous indique la nature du problème rencontré. Il en existe 4 types : **anomalie de tri, déchets interdits, déchets colmatés ou gelés, SAV bac**.

Grâce à ces rappels, chacun peut contribuer à un tri plus efficace et à une collecte plus fluide. Ensemble, faisons du tri un réflexe utile pour l'environnement !

DÉCHETS INTERDITS

Certains déchets doivent être déposés en déchèterie.

ANOMALIE DE TRI

Les déchets ne sont pas dans le bon bac.

DÉCHETS COLMATÉS OU GELÉS

Le bac ne peut pas être vidé correctement.

SAV BAC

Le bac est endommagé et nécessite une intervention.



! LES ERREURS DE TRI LES + COURANTES

METTRE DES MATERIAUX NON RECYCLABLES DANS LE BAC DES RECYCLABLES

- ampoules, couches, CD et DVD, masques, jouets... : à déposer dans le bac noir (DM)
- vêtements : à déposer dans les bornes de relais vêtements ou faire un don
- verre : à déposer dans le bac à verre ou les bornes d'apport volontaire
- essuie-tout : à déposer dans le bac des biodéchets ou le composteur



CONFONDRE EMBALLAGES (BOUTEILLES, FILMS ...) ET OBJETS EN PLASTIQUE (JOUETS, BOUÉES...)

- emballages en plastique (bouteilles, films, capsules...) : à déposer dans le bac de tri jaune
- objets en plastique (jouets, bouées...) : à déposer dans les déchèteries ou faire un don



JETER LES PETITS OBJETS RECYCLABLES

- bouchons de bouteille, capsules de café, couvercles de pots... : à déposer dans le bac de tri jaune



NÉGLIGER LE TRI DES DÉCHETS DANGEREUX

- piles, batteries, produits chimiques, peintures... : à déposer dans les déchèteries
- médicaments : à déposer en pharmacie



+ D'INFO

SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

03 21 00 83 83

dechetsmenagers@ccra.fr

www.ccra.fr

POINTS DE DÉPÔT DES SAPINS DE NOËL

La CCRA met à votre disposition,
des points de collecte
POUR VOS SAPINS DE NOËL
du 2 au 18 janvier 2026

- ✓ sapin naturel
- ✓ sans neige artificielle
- ✓ sans décoration
- ✓ sans sac



Détail sur
www.ccra.fr

